



Si l'on en revient à la définition la plus classique de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), celle donnée par la Commission européenne en 2011, c'est « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »¹. Or, on ne peut nier que les organisations à but non lucratif ont également un impact sur la société, et il est généralement positif. Mais leur action peut aussi avoir un impact moins favorable, et c'est en ce sens que ces organisations, notamment celles qui font appel à la générosité du public, doivent analyser leur responsabilité éventuelle.

RSE et associations

Il ne s'agit pas nécessairement d'une responsabilité juridique. Les obligations qu'empporte la RSE ne sont pas toutes sanctionnées par une responsabilité civile ou pénale, même s'il existe depuis longtemps des réglementations contraignantes, inscrites par exemple dans le code de l'environnement ou le code du travail. Les sanctions qui accompagnent la mise en œuvre de la RSE sont aussi de nature économique : en obligeant les entreprises à communiquer sur leur impact sociétal, on cherche à ce que les « parties prenantes » (investisseurs, prêteurs, salariés et candidats à l'emploi, fournisseurs et clients) en tirent les conséquences et restent à l'écart des entreprises qui ne sont pas conformes aux principes qui font consensus. Le risque pour celles-ci est surtout de nature réputationnelle. Il en est de même pour les organisations à but non lucratif soutenues par des donateurs, testateurs ou encore des entreprises mécènes. Ces derniers ne se préoccupent en effet plus seulement de s'assurer que leur

argent ne sera pas détourné vers des emplois autres que ceux des missions sociales affirmées ; ils veulent aussi savoir si l'organisation endosse ses responsabilités sociétales et environnementales.

Des attentes nouvelles de la part des donateurs

Le dernier baromètre de la confiance² publié fin 2022 par le Don en Confiance témoigne d'une baisse de 5 points de la confiance générale (49 %) envers les associations et fondations qui font appel aux dons. De surcroît, le manque de confiance est le frein principal au don (61 %). En poursuivant l'analyse, des éléments forts comme la clarté de la mission (65 %), la rigueur de la gestion des dons (65 %) ou le compte rendu des actions (64 %) demeurent des leviers de confiance témoignant de la rigueur et de l'engagement des associations et fondations ; néanmoins, d'autres attentes s'expriment. Ainsi, pour accorder leur confiance, la moitié des personnes sondées sont en attente d'engagements en matière de responsabilité

sociétale et environnementale. La proportion atteint 59 % chez les donateurs réguliers. Les associations et fondations sont certes moins susceptibles que les entreprises industrielles de nuire à l'environnement, mais elles courent des risques de nature sociétale (discrimination, harcèlement, etc.). La réflexion sur la RSE, qui porte sur le long terme, est aussi un élément de la pérennité des organisations. Cela doit les conduire à mettre en œuvre des moyens comparables à ceux des entreprises : analyse des activités effectuées au plus haut niveau, chartes de bonne conduite, communication interne et externe, programmes de formation, audit et, le cas échéant, sanctions. Le Don en Confiance a pris la mesure de cette évolution en incluant dans ses orientations stratégiques pour les prochaines années une réflexion approfondie sur la meilleure manière de répondre à ces attentes nouvelles des donateurs en complétant en ce sens la charte de déontologie, dont le respect détermine l'octroi du label « Don en Confiance ». Le sujet est donc au premier rang des travaux qui seront engagés en 2023. ■

FOCUS

LA RSE ET LA CONFIANCE DU DONATEUR

L'une des principales responsabilités du secteur associatif est de se montrer à la hauteur des dons qui lui sont accordés. La confiance des donateurs est précieuse et doit être justement considérée pour être préservée. Quelles sont les principales attentes des donateurs ?

1. Commission européenne, COM(2011) 681 final, 25 oct. 2011.
2. Viavoice, Don en Confiance, « Baromètre de la confiance dans les organisations qui font appel aux dons », sept. 2022, JA 2022, n° 670, p. 8, obs. E. Benazeth.



AUTEUR : Pascal Durand-Barthez
TITRE : Bénévole expert, Don en Confiance

